



Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2012-2013

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

ISSN 1718-6196

This document is also available in English.

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Budget des dépenses 2012-2013

Table des matières

PARTIE I : PLANIFICATION AXÉE SUR LES RÉSULTATS 2012-2013

Vue d'ensemble du ministère

Objectifs généraux et mandat du ministère	3
Programmes et services du ministère	5
Principales activités	6
Priorités, résultats et stratégies clés	17
Contribution du ministère à la réalisation des priorités et des résultats – Sommaire	18
Organigramme	27
Partage des coûts avec le gouvernement fédéral	28
Lois appliquées par le ministère	29
Information financière du ministère	30

ANNEXE 1 : RAPPORT ANNUEL 2011-2012

Rapport annuel 2011-2012	31
--------------------------	----



Partie I : Planification axée sur les résultats 2012-2013

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Budget des dépenses 2012-2013

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse Vue d'ensemble

Introduction

L'Ontario compte plus de 2,8 millions d'enfants et de jeunes. Cette population très diversifiée et talentueuse est garante de la réussite et de la prospérité futures de la province. Il faut donner aux jeunes la chance de réaliser leur plein potentiel et de s'intégrer à la population active et productive de nos collectivités. Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (MSEJ) s'engage à améliorer les services offerts aux jeunes ontariens et à leur famille, particulièrement sur le plan des résultats et de l'expérience des bénéficiaires.

La plus grande partie des fonds du ministère est octroyée à des organismes communautaires qui offrent des services au nom du gouvernement. Par ailleurs, le ministère exploite directement plusieurs établissements dans le secteur des services de santé mentale aux enfants et aux jeunes et dans le système de justice pour la jeunesse, de même qu'un réseau de bureaux de probation répartis dans la province.

Vision du ministère

Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse a pour objectifs généraux de faire en sorte que l'Ontario soit une province où tous les enfants et les jeunes ont les meilleures chances de réussir et de réaliser leur plein potentiel.

Mandat du ministère

Le ministère, de concert avec d'autres ministères, des partenaires communautaires, des organismes et des municipalités, assure le financement et la prestation :

- de services de dépistage et d'intervention précoces pour les jeunes enfants et leur famille;
- de soutien financier aux familles au moyen de la Prestation ontarienne pour enfants, du Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants et du Crédit d'impôt pour les activités des enfants;
- de services d'intervention comportementale intensive, de services et de ressources en analyse comportementale appliquée pour les enfants et les jeunes atteints de troubles du spectre autistique, ainsi que de services de relèvement, de services en établissement, de soutien à la réadaptation et de soutien de transition aux enfants ayant des besoins particuliers, y compris les troubles autistiques;
- de services de santé mentale pour enfants et jeunes;
- de mesures de soutien et d'occasions destinées à atteindre les objectifs essentiels au développement des jeunes au moyen, par exemple, de programmes d'emplois d'été et d'intervenants auprès des jeunes pour aider les jeunes à risque;
- de services de protection et de soutien aux enfants qui ont été victimes de mauvais traitements ou de négligence, qui le sont en ce moment, ou qui sont à risque de le devenir, y compris le placement en vue d'une adoption;

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Budget des dépenses 2012-2013

- de programmes communautaires et de programmes de garde en milieu fermé pour les jeunes âgés de 12 à 17 ans qui ont des démêlés avec la justice ou risquent d'en avoir.

Voici les grandes priorités du ministère pour 2012-2013 :

- l'intégration de services de dépistage et d'intervention précoces et l'intégration de mesures de soutien pour les parents, les nourrissons et les jeunes enfants afin de leur offrir un accès coordonné, rapide et efficace;
- la prévention de la délinquance juvénile et la réduction de la récidive chez les jeunes;
- la mise en œuvre de la Stratégie ontarienne globale de santé mentale et de lutte contre les dépendances, spécialement dans les domaines prioritaires de l'accès rapide à des services de haute qualité, du dépistage précoce et de l'aide auprès des enfants vulnérables qui ont des besoins particuliers;
- la prestation des services autorisés, notamment dans les secteurs de la protection de l'enfance et de la justice pour la jeunesse;
- la collaboration avec la Commission de promotion de la viabilité des services de bien-être de l'enfance et les sociétés d'aide à l'enfance pour trouver des solutions créatives visant à aider le système de protection de l'enfance à demeurer viable et à répondre de façon optimale aux besoins des enfants, des jeunes et des familles pris en charge;
- la prestation de services et de mesures de soutien aux enfants atteints de troubles du spectre autistique et à leur famille;
- la prestation de programmes et de services d'aide aux enfants ayant des besoins particuliers et à leur famille;
- les politiques et programmes visant à réaliser l'engagement du gouvernement pour réduire la pauvreté infantile, notamment la Prestation ontarienne pour enfants;
- la création de possibilités d'emploi et la prestation de services de sensibilisation dans le but d'aider les jeunes à risque à faire des choix positifs.

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Budget des dépenses 2012-2013

Sommaire des programmes et services du ministère

Les programmes et services suivants sont fournis par l'entremise du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse :

Santé et développement des enfants

- Programme « Bébé en santé, enfant en santé »
- Soutien communautaire au développement de la petite enfance
- Crédit d'impôt pour les activités des enfants

Enfants et jeunes à risque

- Services de protection de l'enfance
- Fonds de renouvellement des services de protection de l'enfance
- Santé mentale des enfants et des jeunes
- Services de justice pour la jeunesse

Services spécialisés

- Services de traitement et de réadaptation pour enfants
- Autisme

Prestation ontarienne pour enfants

- Prestation ontarienne pour enfants
- Subvention équivalant à la Prestation ontarienne pour enfants
- Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants

Programme d'infrastructure

Principales activités

Santé et développement des enfants

Programme « Bébés en santé, enfants en santé »

Le programme « Bébés en santé, enfants en santé » (BSES) poursuivra le dépistage auprès des femmes enceintes, des nouvelles mères et de leurs enfants. Il continuera également d'offrir des renseignements portant sur le développement de l'enfant et sur le rôle parental aux familles de nouveau-nés, et il offrira un soutien additionnel aux familles qui en ont besoin.

Les modifications au programme BSES proposées pour 2012-2013 permettront de consolider le programme et de mieux aider les enfants à risque et leur famille. Parmi ces modifications, on compte un outil de dépistage amélioré et universel, un processus de dépistage simplifié et des lignes directrices présentant des pratiques exemplaires applicables aux visites à domicile prévues par le programme.

En 2012-2013, le ministère investira 86,5 millions de dollars dans le programme « Bébés en santé, enfants en santé ».

Soutien communautaire au développement de la petite enfance

Le ministère continuera de soutenir le développement sain de la petite enfance par l'intermédiaire des initiatives suivantes :

- Le Programme de dépistage néonatal des troubles auditifs et d'intervention précoce. Ce programme permet d'identifier les bébés naissants atteints de surdité ou de déficience auditive. Il offre également des services aux enfants touchés et à leur famille pour aider au développement du langage et de l'alphabétisation de manière à ce qu'ils soient prêts lors de leur entrée à l'école.
- Le Programme de services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire. Ce programme vise à identifier le plus tôt possible, au moyen de services ciblés et universels, les enfants ayant des troubles de la parole et du langage. Il leur fournit des services leur permettant d'acquérir des aptitudes à la communication et les fondements de l'alphabétisation de sorte qu'ils soient prêts à apprendre dès leur entrée à l'école.
- Le Programme d'intervention précoce auprès des enfants aveugles ou ayant une basse vision. Ce programme offre des services essentiels d'intervention précoce et des services de formation des parents dont ont besoin les familles d'enfants nés avec une déficience visuelle complète ou partielle pour les aider à se développer sainement.
- Le Programme de développement du nourrisson. Ce programme offre des services d'intervention précoce, de planification de la transition et de visite à domicile aux enfants de moins de cinq ans ayant un retard du développement ou étant à risque d'en présenter un.

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Budget des dépenses 2012-2013

En 2012-2013, le ministère, de concert avec le ministère de l'Éducation et le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, travaillera à améliorer les services d'orthophonie offerts aux enfants et aux jeunes. Sept sites de démonstration continueront de tester différentes façons de mieux intégrer les services d'orthophonie offerts aux enfants de la naissance à la troisième année. Les sites seront évalués afin de déterminer si le modèle qu'ils utilisent arrive à améliorer l'accès aux services d'orthophonie, leur qualité et la valeur qu'ils ont pour les enfants et leur famille. L'opération des sites a été prolongée jusqu'au mois d'août 2013 dans le but d'augmenter la portée et la richesse des renseignements recueillis sur les résultats des enfants, les points de transition, l'intégration des services et les coûts associés à chaque modèle.

Afin d'aider à élaborer le concept des centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille, le ministère évaluera des projets de recherche dans un certain nombre de collectivités de la province. Ces projets font la démonstration d'approches novatrices d'intégration des Services à la petite enfance et à la famille. Grâce à un système de centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille, les parents ontariens sauront où trouver les renseignements, le soutien et les services liés au développement de la petite enfance de leur enfant.

Le Programme de bonne nutrition des élèves continuera d'offrir des collations et des repas nutritifs aux enfants et aux jeunes – en particulier ceux qui vivent dans des quartiers défavorisés – pour favoriser leur concentration en classe.

En 2012-2013, le ministère soulignera le 10^e anniversaire de la création des centres de développement de la petite enfance de l'Ontario, tout en continuant de soutenir plus de 100 centres et plusieurs bureaux affiliés. Ces centres offrent des programmes et des services officiels et non officiels en matière, entre autres, d'apprentissage de compétences parentales et de nutrition.

En 2012-2013, le ministère investira 192,9 millions de dollars dans les programmes d'aide communautaire au développement de la petite enfance.

Crédit d'impôt pour les activités des enfants

Le Crédit d'impôt pour les activités des enfants aide les parents à défrayer les coûts pour inscrire leurs enfants à des activités qui les encouragent à demeurer en santé et actifs. En 2012, les parents et tuteurs pourront déclarer des dépenses admissibles jusqu'à un montant maximum de 526 \$ et recevoir un crédit pouvant aller jusqu'à 52,60 \$ par enfant âgé de moins de 16 ans (pouvant aller jusqu'à 105,20 \$ par enfant handicapé âgé de moins de 18 ans).

En 2012-2013, le ministère investira 80,0 millions de dollars dans le cadre du Crédit d'impôt pour les activités des enfants.

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Budget des dépenses 2012-2013

Enfants et jeunes à risque

Services de protection de l'enfance

Les services de protection de l'enfance aident les enfants et les jeunes qui ont été victimes de mauvais traitements ou de négligence, ou qui risquent de le devenir, à grandir dans un environnement plus sécuritaire, stable et chaleureux. Quarante-sept sociétés d'aide à l'enfance (SAE), dont sept sont autochtones, protègent les enfants, voient à ce qu'ils soient soignés et supervisés au besoin, et placent ceux-ci en vue de leur adoption.

Le ministère fournit aux SAE des normes de pratique et des outils qui servent à évaluer le risque que court un enfant et à adapter l'intervention afin de répondre à ses besoins et à ceux de sa famille. La priorité est accordée à la résolution hors cour des affaires liées à la protection de l'enfance au moyen du règlement extrajudiciaire des différends et de la planification de la permanence des enfants et des jeunes.

Le ministère poursuivra la collaboration avec les SAE et la Commission de promotion de la viabilité des services de bien-être de l'enfance pour trouver des solutions créatives visant à aider le système de protection de l'enfance à demeurer viable et à répondre de façon optimale aux besoins des enfants, des jeunes et des familles pris en charge, tout en demeurant responsable sur le plan financier. La Commission se penchera spécialement sur cinq points prioritaires jusqu'à la fin de son mandat en septembre 2012, pour ensuite présenter son rapport final et ses recommandations au ministère. Voici les cinq points prioritaires :

- une méthode de financement pour les SAE autochtones désignées;
- la portée des services à être offerts par les SAE;
- la mise en œuvre de services partagés dans le secteur du bien-être de l'enfance;
- la création d'un premier groupe d'indicateurs de rendement au moyen d'essais pilotes dans certaines SAE, et des recommandations sur les prochaines étapes à suivre concernant l'imputabilité dans l'ensemble du secteur;
- les générateurs de coûts liés au bien-être de l'enfance.

Le ministère continuera de demander l'avis des intervenants du secteur du bien-être de l'enfance au sujet de l'approche de financement proposée par la Commission, et il fera effectuer une étude externe du modèle de financement qu'elle propose.

Toute nouvelle approche de financement devra comprendre des méthodes claires de mesure de responsabilisation et de rendement. Le ministère continuera d'élaborer une approche qui englobe la création de principes directeurs et de mesures des résultats capables d'évaluer la santé du système dans son ensemble, notamment le rendement et la capacité des organismes, ainsi que les résultats des enfants et des jeunes. Le ministère demeurera ouvert aux conseils de la Commission.

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Budget des dépenses 2012-2013

On poursuivra l'élaboration du Réseau d'information pour la protection de l'enfance (RIPE) afin de moderniser le système provincial de protection de l'enfance. Le nouveau système de renseignements aidera les organismes à mieux gérer leurs dossiers et leurs finances, à s'échanger des renseignements, à prendre des décisions pour les enfants à qui ils offrent des services et à rendre possible le suivi des résultats et la production de rapports sur ces résultats.

Afin d'aider plus d'enfants à trouver un foyer permanent, le ministère offrira des subventions ciblées aux familles admissibles souhaitant adopter un pupille de la Couronne ou en obtenir la garde légale. Cette nouvelle mesure de financement s'ajoute aux subventions existantes déjà offertes par la majorité des SAE de la province à certaines familles adoptives.

À la fin de 2011, le Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes a tenu une audience publique de deux jours sur ce que vivent les jeunes quittant la prise en charge. Des jeunes encore confiés aux soins des SAE et d'autres qui l'ont été par le passé ont partagé leurs idées sur les façons de mieux les aider à réussir. On s'attend à ce que l'Équipe des jeunes quittant la prise en charge présente un rapport au gouvernement en 2012. Le ministère étudiera attentivement ses recommandations.

En 2012-2013, le ministère investira 1,5 milliard de dollars dans les services de protection de l'enfance.

Fonds de renouvellement des services de protection de l'enfance

La Stratégie de renouvellement des services de bien-être de l'enfance lancée par le ministère en 2004-2005 a permis d'apporter des modifications à la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*, et mené à l'élaboration et à la mise en œuvre de nouveaux règlements, politiques, normes et instruments. Ces mesures favorisent l'amélioration des résultats des enfants et des jeunes, tout en instaurant un système de protection de l'enfance plus responsable et plus viable.

Santé mentale des enfants et des jeunes

Les services de santé mentale aux enfants et aux jeunes sont offerts par plus de 260 organismes de santé mentale, 17 programmes de consultations externes en milieu hospitalier et deux établissements de santé mentale exploités directement par le ministère. Des services de soutien clinique sur place sont également offerts dans six centres de garde/détention en milieu fermé pour les jeunes.

Au cours de 2012-2013, le ministère poursuivra son travail sur le réseau de services de santé mentale aux enfants et aux jeunes afin de mettre en place un système apte à répondre aux besoins des enfants et des jeunes, au moment où ils en ont besoin, et ce, le plus près possible de leur domicile.

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Budget des dépenses 2012-2013

On poursuivra la mise en œuvre de la Stratégie ontarienne globale de santé mentale et de lutte contre les dépendances, dont les trois premières années sont axées sur les enfants et les jeunes. Cette stratégie vise à améliorer les services offerts aux enfants et aux jeunes, à mettre en place un réseau mieux intégré et plus efficace, ainsi qu'à favoriser le renforcement des capacités et du degré d'information du système d'éducation, ce qui aidera les élèves et leur famille. On prévoit que plus de 50 000 enfants ontariens et leur famille vont pouvoir accéder plus rapidement et plus facilement à des services de santé mentale correspondant à leurs besoins.

Les nouvelles mesures de soutien et les nouveaux services ontariens continueront de mettre l'accent sur les trois points prioritaires suivants :

- Accès plus rapide à des services de haute qualité pour que les enfants aux prises avec des problèmes de santé mentale puissent bénéficier de la bonne catégorie de services, au bon moment, lorsqu'ils en ont besoin;
- Dépistage plus précoce des enfants aux prises avec des problèmes de santé mentale pour arriver à leur offrir plus tôt l'aide dont ils ont besoin de manière à ce qu'ils puissent demeurer dans le système d'éducation, obtenir un diplôme d'études et vivre une vie enrichissante et productive;
- Davantage de services et mesures de soutien pour répondre aux besoins uniques des enfants vulnérables, des enfants et des jeunes autochtones et de ceux des collectivités éloignées.

Le Centre d'excellence de l'Ontario en santé mentale des enfants et des adolescents continuera d'améliorer la qualité et l'efficacité des services en faisant la promotion de pratiques fondées sur les résultats auprès des fournisseurs de services de première ligne et en assurant le transfert de connaissances.

Compte tenu de la fermeture graduelle du Centre régional Thistletown prévue pour mars 2014, le ministère continuera le processus de deux ans pour effectuer le transfert des programmes et services du Centre vers des organismes de la collectivité. Le ministère poursuivra son travail auprès des familles et des organismes communautaires afin que les clients puissent vivre une transition fluide au cours de la fermeture graduelle. Les jeunes, les résidents et les familles pourront continuer de bénéficier de services coordonnés et complets.

En 2012-2013, le ministère investira 597,3 millions de dollars dans le secteur de la santé mentale des enfants et des jeunes.

Services de justice pour la jeunesse

Le ministère a réussi à réorganiser les programmes et services de justice pour la jeunesse de manière à créer un système apte à réduire le taux de récidive, à contribuer à la sécurité communautaire et à prévenir la criminalité chez les jeunes. Pour ce faire, on offre des programmes de réhabilitation, on fait en sorte que les jeunes répondent de leurs actes et on crée des possibilités pour les jeunes à risque. En aidant les jeunes à faire de meilleurs choix et en diminuant les risques de récidive, le ministère rend les communautés plus sécuritaires et favorise la réussite chez les jeunes.

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Budget des dépenses 2012-2013

En 2012-2013, le ministère continuera d'offrir des programmes communautaires et de garde en milieu fermé fondés sur les résultats, que ce soit en matière de déjudiciarisation ou de réinsertion sociale des jeunes après détention. Le nombre de jeunes incarcérés est en baisse. La plupart des jeunes en conflit avec la loi bénéficient de services ou de supervision dans la communauté, qu'il soit question de déjudiciarisation, de réhabilitation, de probation ou d'aide en matière de santé mentale. De plus, on offre aux jeunes placés sous garde ou en établissement de détention des programmes de réhabilitation qui les aident à acquérir les compétences nécessaires à leur réussite dans la communauté. Ces programmes couvrent l'acquisition de compétences, la préparation à la vie et la gestion de la colère. Ils comprennent également des services de consultation en toxicomanie.

Le ministère prendra appui sur ses réalisations afin de renforcer les services du système de justice pour la jeunesse. Ses priorités consistent notamment à étendre les programmes de garde et de détention, à adopter une approche fondée sur les compétences en matière de gestion des services de probation, à optimiser l'utilisation des établissements de justice pour les jeunes et à améliorer la capacité à produire des rapports sur les résultats des jeunes qui tirent parti des services.

En 2012-2013, le ministère investira 359,7 millions de dollars dans les services de justice pour la jeunesse.

Services en établissement

Les enfants et les jeunes sont dirigés vers des soins en établissement par une ordonnance d'un tribunal ou par suite d'une infraction. D'autres enfants peuvent avoir besoin de soins en établissement en raison de problèmes physiques ou intellectuels, d'un état de santé fragile, de difficultés de comportement, de troubles psychiatriques ou de consommation abusive d'alcool ou de drogues.

Les soins en établissement sont offerts par l'intermédiaire de foyers de groupe, de familles d'accueil ou d'établissements de garde en milieu ouvert. En 2012-2013, le ministère continuera de financer environ 4 100 lits dans plus de 500 foyers de groupe, environ 12 000 lits dans plus de 8 000 familles d'accueil et 1 001 lits dans des établissements agréés offrant des services de justice pour la jeunesse.

Les bureaux régionaux du ministère collaboreront avec leurs partenaires communautaires pour mettre en place des protocoles de planification de la transition. Ces protocoles permettront d'officialiser les responsabilités liées à la planification de la transition au sein des partenaires communautaires. Les protocoles respectent l'élaboration du Cadre provincial de planification de la transition pour les jeunes ayant une déficience intellectuelle. Il s'agit d'un outil de planification qui aide les jeunes ayant une déficience intellectuelle à se préparer à leur transition à l'âge adulte.

Le ministère présentera également aux bureaux régionaux et aux foyers d'accueil agréés une version mise à jour du manuel Délivrance de permis aux familles d'accueil. Le manuel précise, clarifie et actualise le manuel précédent. Il supprime les exigences redondantes, périmées ou inutiles.

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Budget des dépenses 2012-2013

Services et soutien aux enfants et aux jeunes autochtones

Le ministère poursuivra ses efforts en vue de satisfaire aux besoins particuliers des jeunes autochtones de l'Ontario vivant dans les réserves ou à l'extérieur de celles-ci en 2012-2013. Pour ce faire, il continuera de financer le programme « Bébés en santé, enfants en santé » à l'intention des Autochtones, le Programme de lutte contre les troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale chez les Autochtones, le Programme de nutrition des enfants autochtones, les programmes d'Akwe:go et de Wasa-Nabin, qui s'adressent aux jeunes autochtones en milieu urbain, ainsi que des programmes communautaires destinés aux jeunes autochtones en conflit avec la loi.

Tandis qu'il met en œuvre la Stratégie ontarienne globale de santé mentale et de lutte contre les dépendances, le ministère poursuit son engagement à offrir des services de santé mentale adaptés sur le plan de la culture, le plus près possible du domicile des gens qui en ont besoin. Des investissements dans le Programme de formation des travailleurs sociaux en santé mentale et lutte contre les dépendances pour les communautés autochtones, le nouveau programme de formation autochtone pour former des travailleurs et travailleuses en santé mentale, et le Programme ontarien de télépsychiatrie pour les enfants et les jeunes qu'on a élargi et amélioré aideront à répondre aux besoins des enfants et des jeunes autochtones.

On s'attend à ce que la Commission de promotion de la viabilité des services de bien-être de l'enfance présente publiquement ses recommandations sur le bien-être de l'enfance en milieu autochtones au printemps 2012.

Le ministère continuera de collaborer avec plusieurs fournisseurs de services travaillant auprès des Autochtones qui souhaitent être approuvés en tant que sociétés d'aide à l'enfance qui se consacrent aux enfants autochtones.

Services spécialisés

Services de traitement et de réadaptation pour enfants

Les centres de traitement pour enfants fournissent des services de réadaptation aux enfants et aux jeunes de 19 ans et moins ayant un handicap physique ou une déficience intellectuelle, une maladie chronique ou des troubles de la communication. Ils offrent un éventail de services fondamentaux de réadaptation, y compris la physiothérapie, l'ergothérapie et l'orthophonie. Une variété d'autres services et cliniques peuvent exister, selon les besoins et les fournisseurs de services présents dans chaque collectivité. Il peut s'agir de services liés aux troubles du spectre autistique, de services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire et de programmes de relèvement ou de développement.

Parmi les 21 centres de traitement pour enfants de l'Ontario, 20 sont financés par le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse. Comme il fournit des services aux hospitalisés, l'Hôpital de réadaptation pour enfants Holland Bloorview, est financé par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée. En 2010-2011, plus de 63 000 enfants et jeunes ayant des besoins particuliers ont bénéficié des services des centres de traitement pour enfants.

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Budget des dépenses 2012-2013

Le ministère continuera de financer les services de relève pour les familles qui ont des enfants dont la santé est fragile, ou qui dépendent de moyens technologiques, ou encore qui ont des besoins particuliers multiples. Les services sont offerts à domicile ou à l'extérieur, dans un foyer de groupe, par exemple.

En 2012-2013, le ministère investira 109,3 millions de dollars dans les Services de traitement et de réadaptation pour enfants.

Services et soutien aux enfants et aux jeunes atteints de troubles du spectre autistique (TSA)

En 2012-2013, environ 8 000 enfants et jeunes continueront de bénéficier de la gamme de nouveaux services d'analyse comportementale appliquée (ACA). Les services d'ACA permettent aux jeunes atteints de TSA de gagner de l'autonomie, d'améliorer leur capacité à communiquer et à mener leurs activités quotidiennes, de renforcer leurs aptitudes sociales, de mieux gérer leur comportement et d'obtenir de meilleurs résultats scolaires.

On continuera d'offrir davantage de formation et de ressources aux parents afin qu'ils puissent adopter des stratégies dans leurs activités quotidiennes à la maison et aider leur enfant à améliorer les aptitudes acquises à l'école ou dans le cadre d'un programme offert par un fournisseur de services aux personnes autistes. Ces mesures aident les parents à répondre aux besoins de leur enfant, tout en réduisant le stress vécu dans la famille. Le ministère continuera également de mettre à la disposition des parents un plus grand nombre de documents et de renseignements concernant la gamme complète de services et de ressources offerts aux enfants et aux jeunes atteints de TSA.

Les parents souhaitent être au courant des progrès de leurs enfants atteints de TSA et veulent s'assurer que ceux-ci obtiennent le traitement et les services qui répondent le mieux à leurs besoins. En 2011-2012, le ministère a mis sur pied un Comité d'experts cliniciens en matière de TSA pour conseiller le gouvernement sur les interventions jugées efficaces, les résultats des nouvelles recherches et les pratiques cliniques optimales. En 2012-2013, le Comité favorisera la transparence dans la prise de décisions cliniques et permettra de s'assurer que les enfants atteints de TSA obtiennent au moment opportun une aide adaptée.

Afin de favoriser une plus grande transparence, le ministère mettra en place un processus d'évaluation indépendant. Si des parents sont insatisfaits d'une décision touchant l'admissibilité de leur enfant à des services d'intervention comportementale intensive ou l'annulation de ces services, ils pourront formuler une demande d'examen indépendant. Grâce à cette mesure, ils pourront s'assurer que les décisions prises par rapport à leur enfant sont justes et objectives.

Le ministère continuera de financer le programme Potentiel (anciennement connu sous le nom Réalisons le potentiel de la communauté). Ce programme aide à réduire le stress que vivent les familles en offrant des mesures de soutien comme des occasions de réseautage entre parents, de la formation et l'accès à des experts et des ressources spécialisées dans le domaine des TSA.

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Budget des dépenses 2012-2013

Le ministère continuera de verser du financement afin que les enfants et les jeunes atteints d'autisme puissent participer à des camps d'été et à des programmes durant le congé du mois de mars. Il s'agira pour eux d'occasions de se faire de nouveaux amis, d'acquérir des habiletés et de participer à des activités divertissantes comme la natation, l'art, l'artisanat, les quilles, le patinage et la musique. De plus, le ministère continuera de financer des services de relève pour les familles qui s'occupent d'un enfant atteint d'autisme.

Le ministère poursuivra sa collaboration avec le ministère de l'Éducation en vue d'offrir le programme Connexions pour les élèves, qui prévoit la mise sur pied d'équipes de transition dans les 72 conseils scolaires de la province en vue d'aider les enfants qui sortent du Programme d'intervention en autisme à entrer ou à retourner dans le système d'écoles publiques.

En 2012-2013, le ministère investira 192,0 millions de dollars dans les services aux enfants et aux jeunes atteints de TSA.

Prestation ontarienne pour enfants

Prestation ontarienne pour enfants et Subvention équivalant à la Prestation ontarienne pour enfants

La Prestation ontarienne pour enfants est une prestation financière non imposable qui aide les familles à faible revenu à subvenir aux besoins de leurs enfants. En 2012-2013, les familles à faible revenu de plus d'un million d'enfants pourront recevoir jusqu'à 1 100 \$ par enfant. Pour être admissible à la prestation, il faut produire une déclaration annuelle de revenus et inscrire son enfant à la Prestation fiscale canadienne pour enfants.

De plus, au moyen de sa Subvention équivalant à la Prestation ontarienne pour enfants, le ministère versera une aide financière aux enfants et aux jeunes pris en charge par les sociétés d'aide à l'enfance. Ce financement contribue à ce que tous ces enfants et ces jeunes puissent bénéficier de programmes de tutorat, d'acquisition de compétences et d'activités récréatives. Les enfants plus âgés participent aussi à un programme d'épargne qui les aidera à se préparer à la vie autonome en tant qu'adultes. Ces jeunes pourront toucher leurs économies une fois qu'ils ne seront plus sous garde.

En 2012-2013, le ministère investira 955,7 millions de dollars dans la Prestation ontarienne pour enfants et la Subvention équivalant à la Prestation ontarienne pour enfants.

Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants

À compter du 1^{er} avril 2012, les paiements dans le cadre du Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants (SROFT) seront déclarés par le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse afin de mieux correspondre au secteur de dépenses.

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Budget des dépenses 2012-2013

Le SROFT soutient les familles travailleuses à faible et à moyen revenu qui ont de jeunes enfants en les aidant à assumer les frais de garde d'enfants, en leur offrant des mesures de soutien pour renforcer leur engagement au travail et en les aidant à demeurer autonomes.

Stratégie Perspectives Jeunesse

La Stratégie Perspectives Jeunesse de l'Ontario, qui s'inscrit dans la Stratégie ontarienne de réduction de la pauvreté, aide les jeunes à risque de 15 à 18 ans à réussir et à atteindre leur plein potentiel. La Stratégie comprend le Programme d'emplois d'été pour les jeunes, l'initiative Expérience de travail dans les services policiers pour les jeunes et le Programme des intervenants auprès des jeunes.

En 2012-2013, le Programme d'emplois d'été pour les jeunes permettra d'offrir aux jeunes de 19 collectivités 3 980 emplois à temps plein pour leur permettre d'acquérir de précieuses compétences et expériences de travail. Environ 370 jeunes auront la chance de tirer parti d'un emploi d'été auprès des services de police dans le cadre de l'initiative Expérience de travail dans les services policiers pour les jeunes. À travers la province, 62 intervenants auprès des jeunes collaboreront avec les organismes communautaires pour faire le lien entre les jeunes difficiles à rejoindre et les services et mesures de soutien dont ils ont besoin.

EspaceJeunesse.ca, un site Web du ministère qui s'adresse aux jeunes, continuera de fournir des renseignements sur ces programmes et d'autres ressources aux jeunes de l'Ontario.

Outil d'information sur les jeunes

Le ministère partagera son outil d'information sur les jeunes avec les personnes qui travaillent auprès des jeunes et qui les aident au quotidien. Cet outil aidera le gouvernement, les fournisseurs de services, les leaders communautaires et les décideurs à mieux comprendre ce dont les jeunes ont besoin pour réaliser leur plein potentiel, et ce, à chaque étape de leur développement.

Pauvreté infantile

La toute première Stratégie ontarienne de réduction de la pauvreté, sous le thème « Rompre le cycle », vise à donner de meilleures perspectives d'avenir aux enfants de la province. Proposée en décembre 2008, elle a pour objectif de réduire de 25 % la pauvreté infantile sur une période de cinq ans.

En 2012-2013, les points saillants de la mise en œuvre sont, notamment :

- La Prestation ontarienne pour enfants offrira un appui financier direct à plus d'un million d'enfants de près de 530 000 familles à faible revenu;
- Le Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants prendra de l'envergure et desservira environ 120 000 élèves;

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Budget des dépenses 2012-2013

- Une réduction de 30 % sur les droits de scolarité des étudiants collégiaux et universitaires inscrits à plein temps à un programme de premier cycle viendra en aide aux familles dont le revenu est inférieur à 160 000 \$ par année;
- Le gouvernement recevra le rapport de l'examen de l'aide sociale et examinera attentivement ses recommandations dans le but d'améliorer la souplesse, la coordination et la transparence du système de services sociaux;
- Le Programme de bonne nutrition des élèves continuera d'offrir des collations et repas santé aux élèves pour qu'ils soient en mesure d'apprendre et de réussir à l'école;
- La *Loi de 2010 sur les organisations sans but lucratif* entrera en vigueur et bénéficiera à de nombreux organismes à l'échelle de la province, y compris à ceux qui fournissent une aide en matière d'alimentation, d'emploi et de logement;
- Le réseau d'échange pour l'innovation sociale de l'Ontario – un marché financier réglementé conçu dans le but d'évaluer et d'attirer un financement durable ou des capitaux d'investissement pour les sociétés engagées dans une mission sociale, y compris les organismes sans but lucratif – sera lancé pour contribuer à renforcer le secteur de l'entreprise sociale.

La mesure des progrès et la communication des résultats aux Ontariens sont des éléments essentiels de cette stratégie de réduction de la pauvreté. Le ministère fera état de ses progrès dans le quatrième rapport d'étape annuel qui sera présenté en décembre 2012.

Programme d'infrastructure

Investissement en immobilisations dans les établissements de services sociaux

L'investissement dans l'infrastructure est primordial si on veut aider les Ontariennes et les Ontariens vulnérables et édifier des collectivités fortes.

En 2012-2013, le ministère investira 35,3 millions de dollars pour aider les organismes de services sociaux qui œuvrent auprès des enfants, des jeunes et de leur famille. Cet argent servira à la construction de nouvelles installations et à la rénovation d'installations existantes. Le ministère élaborera également un cadre stratégique en matière d'immobilisations dans le but d'aider à la gestion des investissements dans l'infrastructure stratégique.

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Budget des dépenses 2012-2013

Contribution du ministère à la réalisation des priorités et des résultats clés				
Priorités	Un meilleur avenir pour les familles	Un Ontario en meilleure santé	Un Ontario du savoir	Un Ontario plus fort
Résultats clés	- Plus d'enfants sont en mesure d'apprendre lorsqu'ils arrivent à l'école - Plus d'enfants sont soumis à un dépistage plus précoce des facteurs de risque - Augmentation des adoptions - Enfants et jeunes qui bénéficient de la Prestation ontarienne pour enfants - Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants - Crédit d'impôt pour les activités des enfants	- Plus d'enfants prennent un déjeuner ou une collation santé - Plus d'enfants sont soumis à un dépistage plus précoce des facteurs de risque - Plus d'enfants qui ont des besoins particuliers reçoivent du soutien - Fonctionnement amélioré après avoir reçu des soins de santé mentale	- Plus d'enfants sont en mesure d'apprendre lorsqu'ils arrivent à l'école - Plus de jeunes à risque réussissent à l'école - Plus de jeunes terminent leurs études secondaires	- Plus d'occasions pour les jeunes à risque - Moins de jeunes ont affaire au système de justice et le taux de récidive baisse
Stratégies	Aide aux familles à faible revenu; programmes de dépistage et de soutien pour les familles à risque; programmes de santé et de développement des enfants; accès aux services appropriés pour les enfants et jeunes ayant des besoins particuliers (y compris les troubles autistiques) ou aux prises avec des problèmes de santé mentale; programmes de nutrition; stabilité pour les enfants pris en charge.	Programmes de dépistage et de soutien pour les familles à risque; programmes de Santé et développement des enfants; meilleur accès aux services appropriés pour les enfants et jeunes ayant des besoins particuliers (y compris les troubles autistiques) ou aux prises avec des problèmes de santé mentale; programmes de nutrition; stabilité pour les enfants pris en charge.	Aide aux familles à faible revenu; programmes pour les jeunes à risque et les jeunes aux prises avec le système de justice; programmes de Santé et développement des enfants; programmes de nutrition; plan de placement permanent pour les enfants pris en charge; meilleur accès aux services appropriés pour les enfants et jeunes ayant des besoins particuliers (y compris les troubles autistiques) ou aux prises avec des problèmes de santé mentale; stabilité pour les enfants pris en charge.	Programmes pour les jeunes à risque et les jeunes aux prises avec le système de justice; aide aux familles à faible revenu; augmentation du soutien aux familles d'enfants ayant des besoins particuliers (y compris les troubles autistiques) ou aux prises avec des problèmes de santé mentale; stabilité pour les enfants pris en charge.
Principales activités	Prestation ontarienne pour enfants (POE), Subvention équivalant à la Prestation ontarienne pour enfants (SEPOE) et Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants (SROFT) Programmes de Santé et développement des enfants Services destinés aux enfants et jeunes ayant des besoins particuliers, y compris les troubles autistiques Programmes et services de santé mentale Services de protection de l'enfance Crédit d'impôt pour les activités des enfants (CIAE)	POE, SEPOE et SROFT Programmes de Santé et développement des enfants Services destinés aux enfants et jeunes ayant des besoins particuliers, y compris les troubles autistiques Programme de bonne nutrition des élèves Programmes et services de santé mentale Services de protection de l'enfance Bilan médical amélioré à 18 mois CIAE	POE, SEPOE et SROFT Programmes de Santé et développement des enfants Stratégie Perspectives Jeunesse Services destinés aux enfants et jeunes ayant des besoins particuliers, y compris les troubles autistiques Programmes et services de santé mentale Services de protection de l'enfance Services de justice pour la jeunesse CIAE	POE, SEPOE et SROFT Stratégie Perspectives Jeunesse Outil d'information sur les jeunes Services de justice pour la jeunesse Services destinés aux enfants et jeunes ayant des besoins particuliers, y compris les troubles autistiques Programmes et services de santé mentale Services de protection de l'enfance Cadre stratégique ontarien des services de santé mentale aux enfants et aux jeunes CIAE

Contribution du ministère à la réalisation des priorités et des résultats

Les initiatives du ministère appuient les priorités du gouvernement qui sont de faire de l'Ontario une province en meilleure santé, une province axée sur le savoir et une province accueillante pour les familles. Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, en concertation avec ses partenaires communautaires, élabore des objectifs et fait le suivi des résultats des initiatives pour les enfants et les jeunes en vue d'évaluer l'efficacité des programmes et de vérifier si les jeunes obtiennent les services dont ils ont besoin.

Santé et développement des enfants

Le **Programme de services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire** vise à identifier le plus tôt possible les enfants ayant des troubles de la parole et du langage. Il leur fournit des services leur permettant d'acquérir des aptitudes à la communication et les fondements de l'alphabétisation de sorte qu'ils soient prêts à apprendre dès leur entrée à l'école. En 2010-2011, le personnel du programme a servi 52 227 enfants et leur famille, et il a évalué 22 404 nouveaux enfants.

Le **Programme de dépistage néonatal des troubles auditifs et d'intervention précoce** assure le dépistage des troubles auditifs chez les nouveau-nés en milieu hospitalier et communautaire, il assure l'évaluation audiolinguistique et la sélection d'une prothèse auditive, la supervision des bébés risquant une perte auditive pendant la petite enfance et des services d'acquisition du langage destinés aux nourrissons et aux enfants d'âge préscolaire atteints de surdité ou d'une déficience auditive. En 2010-2011, le personnel du programme a procédé à des tests de dépistage chez 130 826 nouveau-nés, ce qui représente 98 % des naissances vivantes en Ontario.

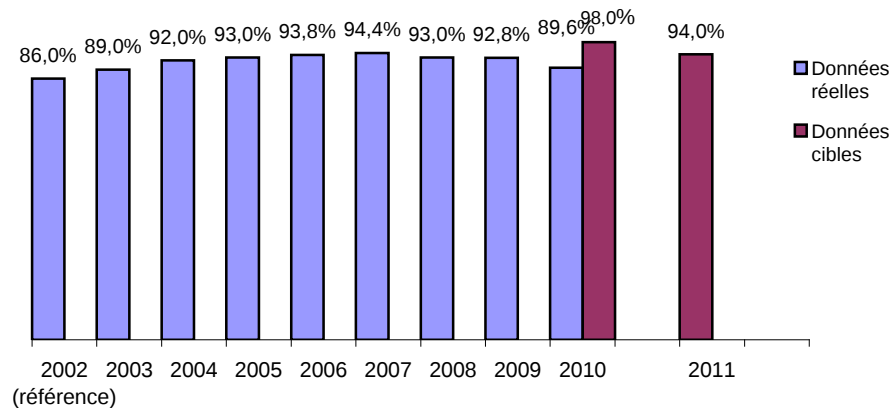
Programme « Bébés en santé, enfants en santé »

Le **programme « Bébés en santé, enfants en santé »** fournit un service de dépistage aux femmes enceintes ainsi qu'à tous les nouveau-nés et à leur mère. Il a été mis sur pied pour aider les familles à favoriser le développement sain des enfants et pour permettre aux enfants de réaliser leur plein potentiel. En 2011, le personnel du programme a effectué des tests de dépistage auprès de 26 700 femmes enceintes, en plus de tester 116 800 naissances vivantes afin d'identifier certains facteurs de risque.

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Budget des dépenses 2012-2013

Mesure de performance : Nombre d'enfants testés à la naissance dans le cadre du programme « Bébés en santé, enfants en santé »



Enfants et jeunes à risque

Services de protection de l'enfance

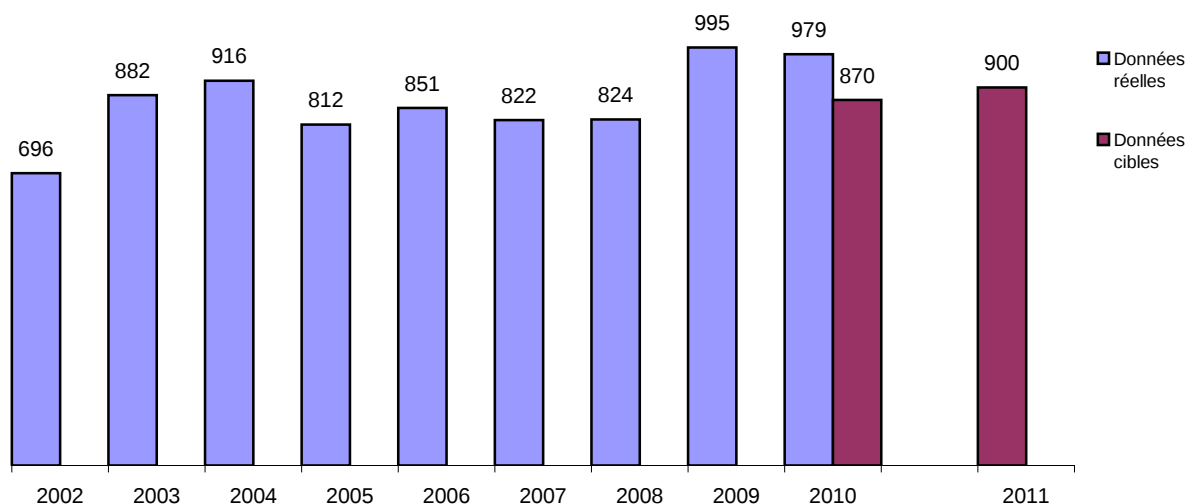
Le ministère travaille en concertation avec des partenaires communautaires et les 47 sociétés d'aide à l'enfance de l'Ontario afin de rendre le système de protection de l'enfance plus souple, plus responsable et plus attentif aux besoins des enfants, des jeunes et de leur famille. Les modifications apportées à la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* depuis 2006 ont créé davantage de possibilités de placement permanent pour les enfants et les jeunes pris en charge. Ces modifications simplifient également la tâche des parents et des membres de la collectivité qui souhaitent fournir un foyer permanent à des enfants ou à des jeunes. Elles ont fait de l'adoption une solution accessible à un plus grand nombre d'enfants qui peuvent continuer à entretenir des liens avec leur famille biologique et leur collectivité.

En 2011, d'autres modifications à la LSEF sont entrées en vigueur par l'entremise de la *Loi de 2011 favorisant la fondation de familles et la réussite chez les jeunes*. La Loi vise à améliorer le sort des enfants et des jeunes pris en charge en éliminant les obstacles juridiques à l'adoption des pupilles de la couronne. Avant sa proclamation, les pupilles de la couronne ne pouvaient être adoptés si on avait rendu une ordonnance de visite. En vertu du nouveau régime, l'ordonnance de visite prend fin au placement de l'enfant en vue de son adoption.

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Budget des dépenses 2012-2013

Mesure de performance : Nombre d'adoptions conclues – Enfants confiés aux soins d'une société d'aide à l'enfance.



La nouvelle cible de performance qui régit les adoptions des enfants pris en charge reflète l'importance accrue accordée au placement permanent des enfants dans le cadre du Fonds de renouvellement des services de protection de l'enfance.

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

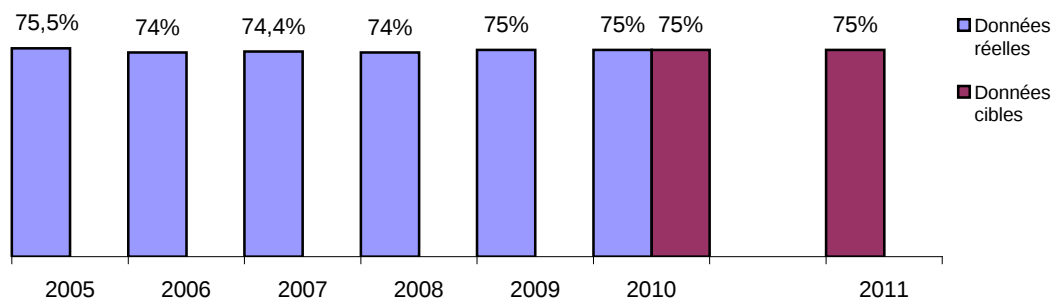
Budget des dépenses 2012-2013

Santé mentale des enfants et des jeunes

Le ministère a investi 530,4 millions de dollars en 2010-2011, ce qui inclut le financement d'établissements exploités directement, afin de fournir des services de santé mentale aux enfants et aux jeunes ontariens. Par ce financement, le ministère fait fond sur ses investissements antérieurs dans plus de 260 organismes offrant des programmes et services en santé mentale pour enfants et jeunes, et 17 programmes de consultations externes en milieu hospitalier.

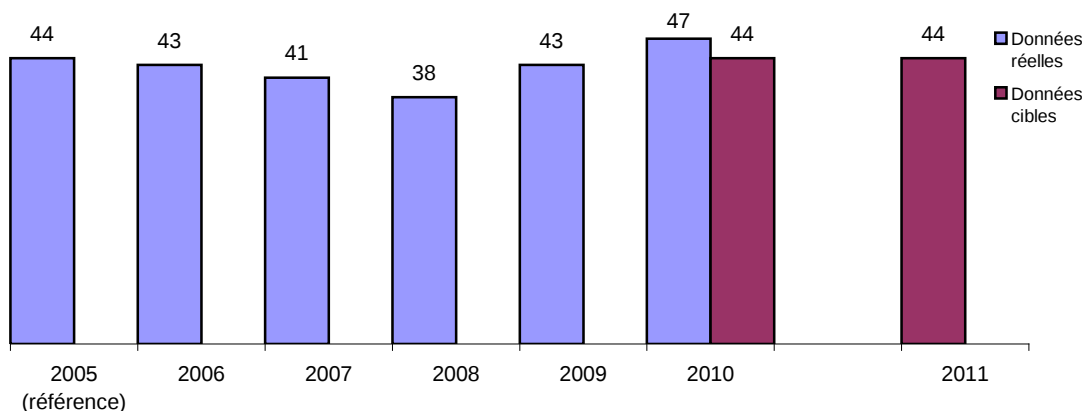
En continuant de réduire les chevauchements et les retards au sein du système, le ministère s'engage à diminuer le temps d'attente des enfants et des jeunes ayant besoin de services de santé mentale et à améliorer, par le fait même, les résultats pour les personnes qui font appel à ces services.

Mesure de performance : 1. Pourcentage d'enfants dont le fonctionnement s'est amélioré après avoir bénéficié de services de santé mentale pour enfants et jeunes



Source : Échelle d'évaluation fonctionnelle pour enfants et adolescents (CAFAS) – Rapports annuels 2005-2010.

Mesure de performance : 2. Temps d'attente moyen (en jours) entre l'orientation et l'obtention de services de santé mentale réguliers en continu pour enfants et jeunes



Source : Brève entrevue téléphonique de l'enfant et de sa famille (BCFPI) figurant dans les rapports annuels 2005-2010 sur les BCFPI.

Budget des dépenses 2012-2013

Services de justice pour la jeunesse

Le ministère offre des programmes et des services fondés sur les résultats et basés sur les recherches et les données recueillies dans le cadre d'interventions jugées efficaces dans le but de réduire la récidive ainsi que pour répondre aux besoins des populations particulières et diminuer les facteurs de risque qu'on y retrouve. Les programmes et services visent spécialement les besoins liés à la récidive. Ils mettent l'accent sur les forces des jeunes, augmentent les réussites scolaires et professionnelles et font en sorte que les jeunes répondent de leurs actes, et ils reconnaissent les stades de développement des jeunes.

L'intégration des services de justice pour la jeunesse au sein de l'éventail plus large des Services à l'enfance et à la jeunesse correspond aux recherches effectuées afin d'établir les assises d'un développement sain des enfants et des jeunes.

Voici des exemples d'activités qui favorisent l'efficacité des services :

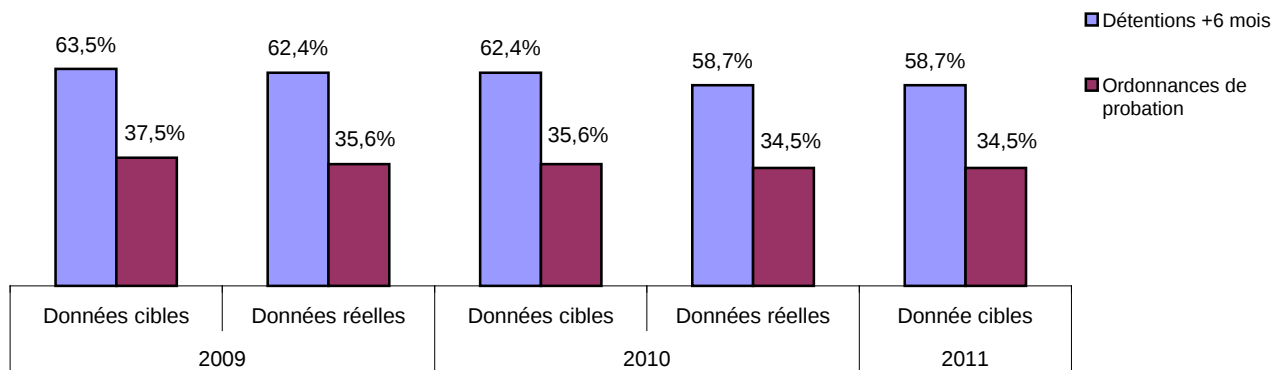
- La mise en œuvre d'une stratégie en matière de probation répondant aux attentes des divisions en ce qui a trait aux services de probation et axée sur le renforcement de la gestion de cas fondée sur des données probantes, sur la responsabilisation et sur l'efficacité;
- Offrir un continuum de programmes et de services fondés sur les résultats qui misent sur la prévention, la déjudiciarisation ainsi que la réinsertion et la réhabilitation des jeunes en conflit avec la loi ou à risque de l'être;
- La poursuite de l'analyse des taux de récidive;
- La mise en place d'un Cadre stratégique de garde relationnelle fondé sur les résultats de recherche sur l'efficacité des interactions positives entre les professionnels et les jeunes, ainsi que l'instauration d'un plan de formation pour améliorer les compétences du personnel des centres de garde/détention et du personnel affecté à la probation, et qui utilise l'évaluation et l'utilisation des forces des jeunes en tant que moyen efficace de travailler avec la jeunesse.

En 2010-2011, le nombre moyen de jeunes pris en charge chaque jour par le système de justice pour la jeunesse était de 10 641 (10 009 supervisés dans la collectivité, 244 sous garde ou détenus en milieu ouvert et 388 sous garde ou détenus en milieu fermé).

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Budget des dépenses 2012-2013

Mesure de performance : Nombre de jeunes récidivistes en pourcentage de l'ensemble des jeunes faisant l'objet d'un suivi



Les paramètres de la mesure de performance demeurent les mêmes d'année en année. Le graphique ci-dessus précise que la détention est pour une période d'au moins six mois, et que les ordonnances de probation sont des peines à purger dans la collectivité.

Stratégie Perspectives Jeunesse

En 2010-2011, des jeunes à risque ont occupé un emploi d'été et reçu du soutien toute l'année grâce au Programme des intervenants auprès des jeunes. Pendant l'année, 5 285 emplois d'été répartis dans 32 milieux ont été offerts dans le cadre de la Stratégie. Voici un aperçu de ces données :

- 4 916 jeunes ont été jumelés à des employeurs locaux dans le cadre du Programme d'emplois d'été pour les jeunes;
- 369 jeunes ont travaillé au service de police de leur localité dans le cadre de l'initiative Expérience de travail dans les services policiers pour les jeunes;
- 62 intervenants engagés à l'année ont établi des contacts avec des jeunes difficiles à rejoindre et les ont aiguillés vers les services appropriés dans le cadre du Programme des intervenants auprès des jeunes.

La Stratégie Perspectives Jeunesse de l'Ontario permet aux jeunes à risque d'acquérir une expérience de travail qui contribuera à leur réussite future et au développement d'une main-d'œuvre qualifiée en Ontario.

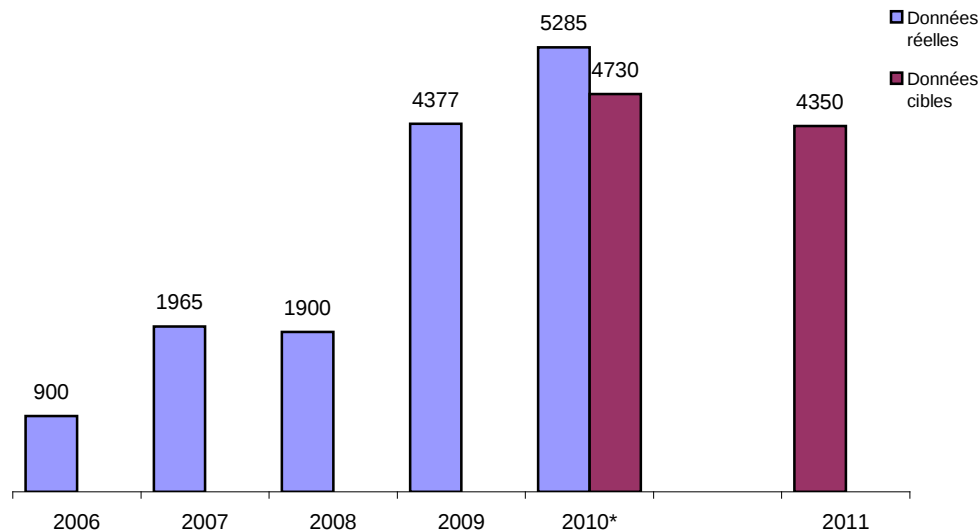
En 2010-2011, 24 millions de dollars y ont été investis.

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Budget des dépenses 2012-2013

Les données provisoires de 2011-2012 indiquent que 4 830 jeunes ont trouvé un emploi d'été dans le cadre du Programme d'emplois d'été pour les jeunes et de l'initiative Expérience de travail dans les services policiers pour les jeunes. À l'été 2011, 383 jeunes ont travaillé auprès des services de police dans le cadre de l'initiative Expérience de travail dans les services policiers pour les jeunes, et les chiffres préliminaires indiquent que 4 447 jeunes ont trouvé un emploi d'été dans le cadre du programme. Entre 2010 et 2011, on remarque une baisse du nombre de jeunes qui profitent du programme. Cette baisse s'explique par la diminution du financement causée par la fin, en 2010, des investissements des fonds de stimulation du gouvernement fédéral.

Mesure de performance : Possibilités de formation et d'emplois d'été pour les jeunes vulnérables



* 2010 chiffres réels actualisés (chiffres préliminaires indiqués dans le rapport de l'année dernière).

Note : Entre 2010 et 2011, on remarque une baisse du nombre de jeunes qui profitent du programme. Cette baisse s'explique par la diminution du financement du programme causée par la fin, en 2010, des investissements des fonds de stimulation du gouvernement fédéral.

Budget des dépenses 2012-2013

Services spécialisés

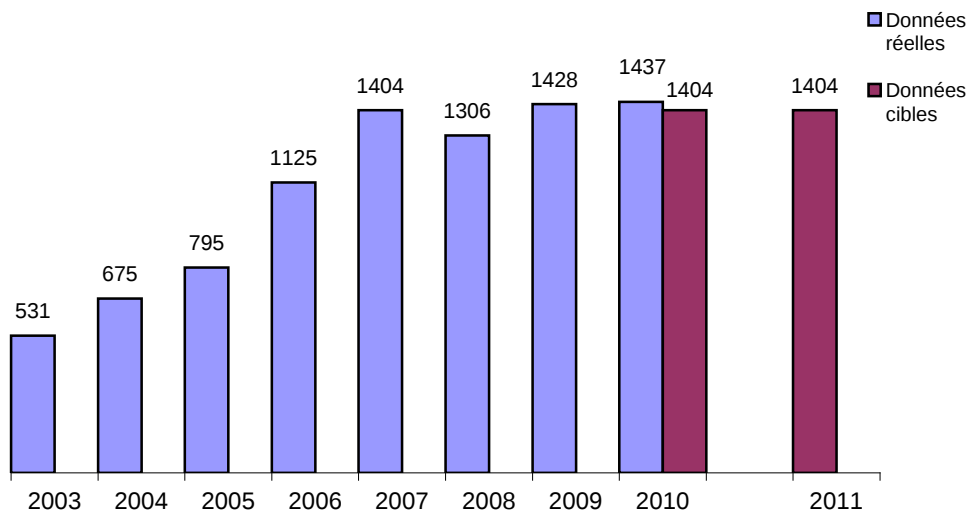
Troubles du spectre autistique

En 2011-2012, le ministère a investi plus de 180 millions de dollars dans les services aux enfants et aux jeunes atteints de TSA.

Le nombre d'enfants atteints de troubles du spectre autistique (TSA) qui bénéficient de services d'intervention comportementale intensive (ICI) est passé de 531 en 2003-2004 à 1 437 en 2010-2011. De plus, le ministère, auquel on demandait des décisions transparentes et cohérentes en matière d'accès à l'ICI, apporte des améliorations au Programme d'intervention en autisme. Ces améliorations comprennent la mise en place d'un mécanisme d'examen indépendant qui s'adressera aux parents insatisfaits d'une décision touchant l'admissibilité de leur enfant à des services d'ICI ou l'annulation de ces services, ainsi que la mise sur pied du Comité d'experts cliniciens en matière de TSA, qui conseillera le gouvernement sur les résultats des nouvelles recherches et les pratiques cliniques optimales.

En 2011-2012, le ministère investira 25 millions de dollars dans les services et les ressources en analyse comportementale appliquée (ACA) pour aider les enfants et les jeunes atteints de TSA en matière de gestion du comportement, de régulation affective, de communication, de compétences sociales et interpersonnelles et d'aptitudes à la vie quotidienne. Environ 8 000 enfants atteints de TSA bénéficieront chaque année de ces services offerts dans les collectivités ontariennes depuis l'été 2011.

Mesure de performance : Programme d'intervention en autisme – Nombre d'enfants bénéficiant de services d'intervention comportementale intensive (ICI)



Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

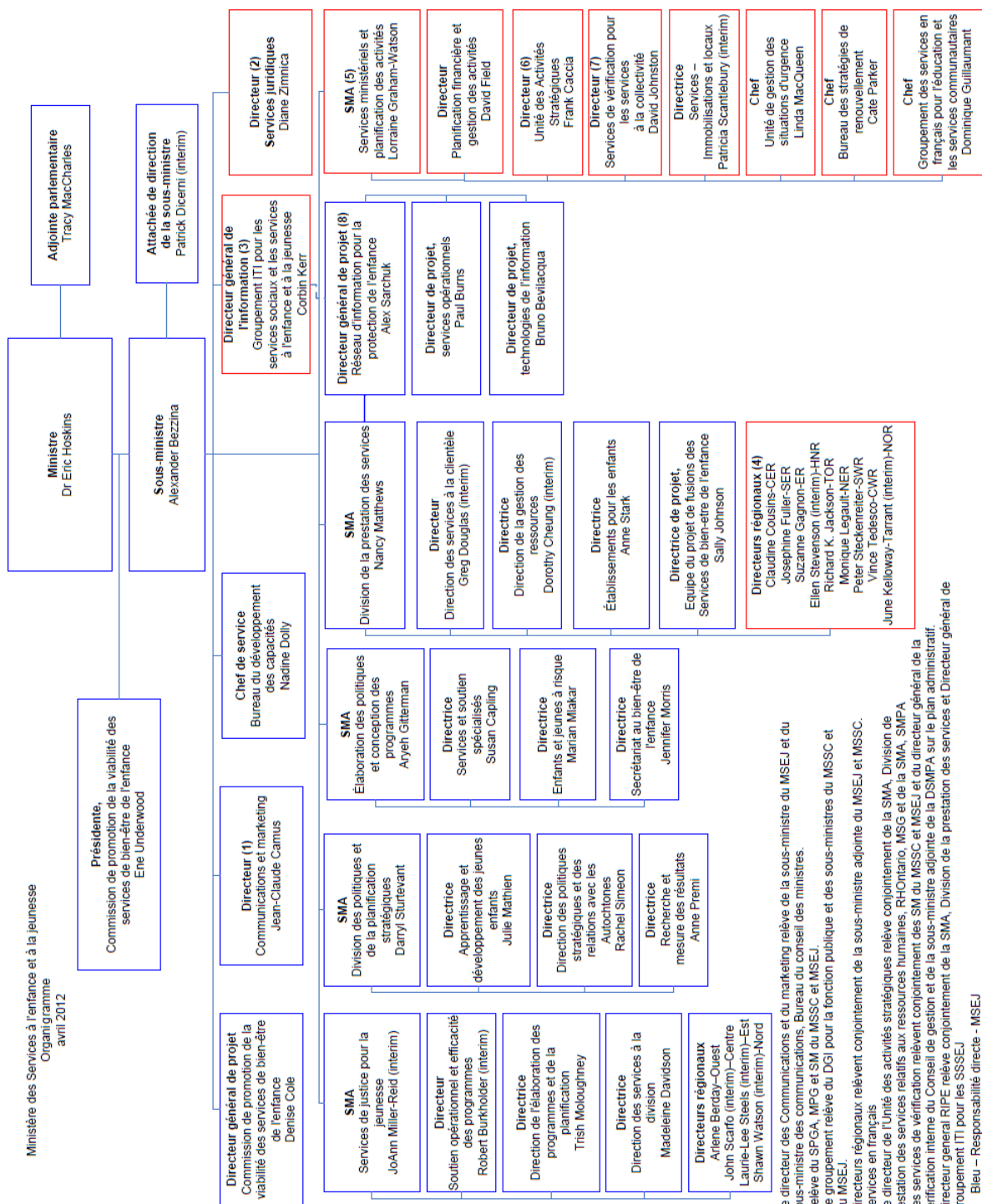
Budget des dépenses 2012-2013

Prestation ontarienne pour enfants

La Prestation ontarienne pour enfants (POE) procure aux familles à faible revenu un soutien financier pour subvenir aux besoins de leurs enfants. La POE renforce l'économie de la province en facilitant la transition des parents de l'aide sociale au marché du travail. En juillet 2007, les familles admissibles ont reçu un montant ponctuel d'au plus 250 \$ par enfant à charge de moins de 18 ans, et des paiements mensuels sont versés depuis juillet 2008. En juillet 2009, le montant annuel maximal versé au titre de la POE est passé au taux actuellement en vigueur de 1 100 \$ par enfant, soit presque 92 \$ par mois, et ce, deux ans plus tôt que prévu.

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Budget des dépenses 2012-2013



Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Budget des dépenses 2012-2013

Partage des coûts avec le gouvernement fédéral

Indépendamment du financement global que reçoit la province aux termes du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS), la province reçoit un financement du gouvernement fédéral en vertu des ententes de partage des coûts suivantes :

Entente sur le bien-être des Indiens :

- Protocole d'entente et entente supplémentaire sur les contributions fédérales aux services et aux programmes de justice pour les jeunes

Pour l'exercice 2012-2013, le financement fédéral estimatif s'établit comme suit :

	Comptabilité de caisse	Comptabilité d'exercice
<i>Entente sur le bien-être des Indiens</i>		
Enfants et jeunes à risque	<u>108 402 000 \$</u>	<u>109 233 000 \$</u>
<i>Total partiel</i>	<u>108 402 000 \$</u>	<u>109 233 000 \$</u>
 <i>Entente relative aux services de justice pour la jeunesse</i>		
Services de justice pour la jeunesse	<u>64 934 000 \$</u>	<u>64 934 000 \$</u>
<i>Total partiel</i>	<u>64 934 000 \$</u>	<u>64 934 000 \$</u>
Total	<u>173 336 000 \$</u>	<u>174 167 000 \$</u>

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Budget des dépenses 2012-2013

Lois appliquées par le ministère

- **Loi de 2011 sur le Jour des petits immigrants britanniques**, L.O. de 2011, chap. 14
- **Loi sur les services à l'enfance et à la famille**, L.R.O. de 1990, chap. C.11
(sauf les articles 162 à 165 inclusivement, ainsi que la section 176.1 et les alinéas 217 k),
220 c.1) à c.6) et 222 k))
- **Loi sur les garderies**, L.R.O. de 1990, chap. D.2
(N.B. L'application de cette loi incombe au MSEJ et à EDU)
- **Loi sur la protection et la promotion de la santé**, L.R.O. de 1990, chap. H.7
(article 7, en ce qui a trait au programme « Bébés en santé, enfants en santé » selon la
description figurant dans les lignes directrices publiées aux termes de l'article 7)
- **Loi de 1998 sur l'adoption internationale**, L.O. de 1998, chap. 29
- **Loi sur le ministère des Services sociaux et communautaires**, L.R.O. de 1990, chap. M.20
(en ce qui a trait aux activités et programmes qui concernent les services à l'enfance et à la
jeunesse, faisant l'objet d'un partage avec le ministre de l'Éducation de la responsabilité de
l'administration de la Loi en ce qui a trait aux programmes et services de soins aux enfants, et
sauf le paragraphe 11.1 et l'article 12 en ce qui a trait aux programmes et services de soins de
longue durée)
- **Loi de 2009 sur la subvention équivalant à la prestation ontarienne pour enfants**, L.O. 2009,
chap. 18, annexe 19
- **Loi de 2009 sur la réduction de la pauvreté**, L.O. de 2009, chap. 10
- **Loi de 2007 sur l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes**, L.O. de 2007, chap. 9
- **Loi de 2002 sur la délivrance des enfants de l'exploitation sexuelle**, L.O. de 2002, chap. 5
(N.B. Cette loi n'a pas été promulguée. Le ministère a la responsabilité des parties I et II, et de
l'article 31, dans la mesure où cet article s'applique aux activités et programmes visés aux
parties I et II).

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Budget des dépenses 2012-2013

Information financière du ministère

Tableau 1 : Dépenses ministérielles prévues en 2012-2013

	Dépenses ministérielles prévues (M\$) 2012-2013
Fonctionnement	4 144,7
Infrastructure	35,4
Redressement de consolidation du secteur parapublic	(97,0)
Total, y compris le redressement de consolidation	4 083,1

Tableau 2 : Sommaire général (fonctionnement et immobilisations)

Crédits et programmes	Prévisions 2012-2013	Variations par rapport aux prévisions de 2011-2012		Prévisions 2011-2012 ^{1 2}	Chiffres réels provisoires 2011-2012 ¹	Chiffres réels 2010-2011 ^{1 3}
	\$	\$	%	\$	\$	\$
FONCTIONNEMENT ET IMMOBILISATIONS						
Administration du ministère	14 253 400	615 500	4,5%	13 637 900	10 081 352	11 643 708
Services à l'enfance et à la jeunesse	4 130 351 400	44 649 700	1,1%	4 085 701 700	4 067 304 015	3 953 219 337
Infrastructure	35 269 100	19 790 900	127,9%	15 478 200	13 453 065	14 397 316
Total, y compris mandats spéciaux	4 179 873 900	65 056 100	1,6%	4 114 817 800	4 090 838 432	3 979 260 361
Moins : Mandats spéciaux	0	0	-	0	0	0
Total à voter	4 179 873 900	65 056 100	1,6%	4 114 817 800	4 090 838 432	3 979 260 361
Mandats spéciaux	0	0	-	0	0	0
Crédits législatifs	202 514	45 100	28,7%	157 414	161 160	127 577
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations	4 180 076 414	65 101 200	1,6%	4 114 975 214	4 090 999 592	3 979 387 938
Redressement de consolidation	(97 000 000)	(2 271 800)	2,4%	(94 728 200)	(96 818 212)	(96 932 671)
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris le redressement de consolidation	4 083 076 414	62 829 400	1,6%	4 020 247 014	3 994 181 380	3 882 455 267

Actifs (fonctionnement et immobilisations)

Crédits et programmes	Prévisions 2012-2013	Variations par rapport aux prévisions de 2011-2012		Prévisions 2011-2012 ¹	Chiffres réels provisoires 2011-2012 ¹	Chiffres réels 2010-2011 ¹
	\$	\$	%	\$	\$	\$
Services à l'enfance et à la jeunesse	4 726 000	(600 000)	(11,3%)	5 326 000	454 302	1 461 289
Total du ministère – Actifs	4 726 000	(600 000)	(11,3%)	5 326 000	454 302	1 461 289
Moins : Mandats spéciaux	0	0	-	0	0	0
Total à voter – Actifs	4 726 000	(600 000)	(11,3%)	5 326 000	454 302	1 461 289

¹ Montants redressés pour tenir compte des transferts de fonds au ministère de l'Éducation et de la modification comptable liée au Crédit d'impôt pour les activités des enfants et le Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants.

² Montants redressés pour tenir compte des transferts de fonds liés à la Stratégie de santé mentale et de lutte contre les dépendances.

³ Montants redressés pour tenir compte des transferts de fonds au ministère du Procureur général.

☐ Montants redressés pour tenir compte de la modification des conventions comptables liées au Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants.



Annexe I : Rapport annuel 2011-2012

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Rapport annuel 2011-2012

Réalisations du ministère en 2011-2012

Santé et développement des enfants

Programme « Bébé en santé, enfant en santé »

Le programme « Bébé en santé, enfant en santé » a poursuivi le dépistage auprès des femmes enceintes, des nouvelles mères et de leurs enfants. Il a également continué de renseigner les familles de nouveau-nés sur le développement de l'enfant et le rôle parental, et d'offrir un soutien additionnel aux familles qui en ont besoin.

En 2011-2012, le ministère a collaboré avec ses partenaires pour renforcer le programme en élaborant un outil de dépistage amélioré et des lignes directrices présentant des pratiques exemplaires applicables aux visites à domicile prévues par le programme.

Soutien communautaire au développement de la petite enfance

Le ministère a continué de soutenir le développement sain des enfants par l'intermédiaire des initiatives suivantes :

- Le Programme de dépistage néonatal des troubles auditifs et d'intervention précoce. Ce programme permet d'identifier les bébés naissants atteints de surdité ou de déficience auditive. Il offre également des services aux enfants touchés et à leur famille pour aider au développement du langage et de l'alphabétisation de manière à ce qu'ils soient prêts lors de leur entrée à l'école;
- Le Programme de services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire. Ce programme vise à identifier le plus tôt possible, au moyen de services ciblés et universels, les enfants ayant des troubles de la parole et du langage. Il leur fournit des services leur permettant d'acquérir des aptitudes à la communication et les fondements de l'alphabétisation de sorte qu'ils soient en mesure d'apprendre dès leur entrée à l'école;
- Le Programme d'intervention précoce auprès des enfants aveugles ou ayant une basse vision. Ce programme offre des services essentiels d'intervention précoce et des services de formation des parents dont ont besoin les familles d'enfants nés avec une déficience visuelle complète ou partielle pour les aider à se développer sainement;
- Le Programme de développement du nourrisson. Ce programme offre des services d'intervention précoce, de planification de transition et de visite à domicile aux enfants de moins de cinq ans ayant un retard du développement ou étant à risque d'en présenter un.

En 2011-2012, le ministère, de concert avec le ministère de l'Éducation et le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, a travaillé à améliorer les services d'orthophonie offerts aux enfants et aux jeunes. Sept sites de démonstration ont été financés pour tester différentes approches pour mieux intégrer les services d'orthophonie offerts aux enfants de la naissance à la troisième année.

Rapport annuel 2011-2012

Afin d'élaborer le concept des centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille, le ministère a soutenu des projets de recherche dans un certain nombre de collectivités de la province. Ces projets font la démonstration d'approches novatrices d'intégration de services à la petite enfance et à la famille. Grâce à un système de centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille, les parents ontariens sauront où trouver les renseignements, le soutien et les services liés au développement de la petite enfance de leur enfant.

Le Programme de bonne nutrition des élèves a continué d'offrir des collations et des repas nutritifs aux enfants et aux jeunes – en particulier ceux qui vivent dans des quartiers défavorisés – pour aider à la concentration en classe. En 2010-2011, le programme a permis de servir environ 660 000 enfants dans l'ensemble de la province.

Au cours de l'année 2011-2012, le ministère a continué de soutenir plus de 100 centres de développement de la petite enfance de l'Ontario et certains bureaux affiliés. Ces centres offrent des programmes et des services officiels et non officiels en matière d'apprentissage de compétences parentales et de nutrition, notamment.

Enfants et jeunes à risque

Services de protection de l'enfance

Les services de protection de l'enfance de l'Ontario aident les enfants et les jeunes qui ont été victimes de mauvais traitements ou de négligence, ou qui risquent de le devenir, à grandir dans un environnement sécuritaire, plus stable et chaleureux. Cinquante-deux sociétés d'aide à l'enfance (SAE), dont sept sont autochtones, protègent les enfants, voient à ce qu'ils soient soignés et supervisés au besoin, et placent ceux-ci en vue de leur adoption.

Le ministère fournit aux sociétés d'aide à l'enfance des normes et outils qui servent à évaluer le risque que court un enfant et à adapter l'intervention afin de répondre à ses besoins et à ceux de sa famille. La priorité est accordée à la résolution hors cour des affaires liées à la protection de l'enfance au moyen du règlement extrajudiciaire des différends et de la planification de la permanence des enfants et des jeunes.

En 2011, des milliers d'enfants et de jeunes ontariens de plus sont devenus admissibles à des services comme l'adoption grâce aux modifications apportées à la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* au moyen de la *Loi de 2011 favorisant la fondation de familles et la réussite chez les jeunes*. Les modifications adoptées en septembre 2011 lèvent les barrières de manière à ce que davantage d'enfants pris en charge par les SAE puissent être adoptés. Elles aident également les jeunes plus âgés qui ne sont plus pris en charge par les SAE depuis l'âge de 16 ou 17 ans, à passer à la vie adulte en leur permettant de revenir dans les SAE pour profiter entre autres de soutien financier et ce, jusqu'à l'âge de 21 ans.

En 2011-2012, le ministère a poursuivi la collaboration avec les SAE et la Commission de promotion de la viabilité des services de bien-être de l'enfance pour trouver des solutions créatives visant à aider le système de protection de l'enfance à demeurer viable et à répondre de façon optimale aux besoins des enfants, des jeunes et des familles pris en charge. Le ministère a collaboré avec les SAE pour les aider à gérer en fonction de leur budget, à trouver des façons de réduire les demandes administratives et à fonctionner de façon plus efficace. Le ministère a également commencé à demander l'avis des intervenants du secteur du bien-être de l'enfance au sujet de l'approche de financement proposée par la Commission, et il a lancé une étude externe pour en évaluer le fonctionnement et la validité.

Rapport annuel 2011-2012

La Commission a également recommandé la fusion de 13 sociétés d'aide à l'enfance. En 2011-2012, le ministère a collaboré avec la Commission et les 13 sociétés d'aide à l'enfance en vue de les fusionner et de créer six nouvelles SAE d'ici la fin du présent exercice financier. En 2011-2012, quatre de ces 13 SAE ont fusionné pour en créer deux nouvelles, et comme le ministère a désigné en 2011-2012 un nouvel organisme pour le bien-être de l'enfance en milieu autochtone, le nombre de sociétés d'aide à l'enfance est passé de 53 à 52. Neuf autres SAE ont commencé le processus de fusion pour en former quatre nouvelles. En avril 2012, une fois le processus de fusion terminé, il y aura un total de 47 sociétés d'aide à l'enfance en Ontario.

On a poursuivi le travail d'élaboration du Réseau d'information pour la protection de l'enfance (RIPE), un élément du plan de modernisation du système d'information pour la protection de l'enfance du ministère. En décembre 2011, le RIPE a lancé sa première phase. Il aidera les organismes à mieux gérer leurs dossiers et leurs finances, à s'échanger des renseignements et à prendre des décisions pour les enfants auxquels ils offrent des services. Le ministère aura ainsi un meilleur accès aux données recueillies auprès des organismes et des chiffres globaux plus précis qui pourront être utilisés dans le cadre d'analyses et de prises de décisions.

Pauvreté infantile

La Stratégie ontarienne de réduction de la pauvreté, sous le thème « Rompre le cycle », vise à donner de meilleures perspectives d'avenir aux enfants de la province. Proposée en décembre 2008, elle a pour objectif de réduire de 25 % la pauvreté infantile sur une période de cinq ans.

En décembre 2011, le gouvernement a publié le deuxième rapport annuel sur sa stratégie. Le rapport fait état des progrès effectués au cours de la dernière année. Voici des faits saillants :

- La Prestation ontarienne pour enfants a offert un appui financier direct à plus d'un million d'enfants de près de 530 000 familles à faible revenu;
- Le Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants a pris de l'envergure et dessert maintenant près de 800 écoles et environ 50 000 élèves;
- La Stratégie ontarienne globale de santé mentale et de lutte contre les dépendances a été lancée. Pour les trois premières années, elle sera axée sur le soutien des jeunes pour qu'ils trouvent l'aide dont ils ont besoin, lorsqu'ils en ont besoin et le plus près possible de leur domicile;
- On a annoncé une réduction de 30 % sur les droits de scolarité des étudiants collégiaux et universitaires inscrits à plein temps à un programme de premier cycle dont les familles ont un revenu inférieur à 160 000 \$ par an;
- L'examen de l'aide sociale est commencé et un rapport final devrait être présenté en juin 2012;
- Une entente a été conclue avec le gouvernement fédéral, prévoyant un financement combiné de 481 millions de dollars pour permettre de créer des logements abordables et plus de 5 000 emplois en Ontario;
- Le Programme de bonne nutrition des élèves a offert des collations et repas santé à environ 660 000 élèves pour qu'ils soient en mesure d'apprendre et de réussir à l'école.

Rapport annuel 2011-2012

Comme les données de Statistique Canada sont décalées de 18 mois, c'est en 2011 que, pour la première fois, on a pu présenter les progrès réalisés en fonction des indicateurs de pauvreté fondés sur le revenu déterminés en 2008. Selon les statistiques, le taux de pauvreté chez les enfants ontariens a diminué pour atteindre 15,2 % en 2008, et 14,6 % en 2009, ce qui indique que 20 000 enfants et leur famille sont sortis de la pauvreté. Le taux de pauvreté chez les enfants de familles monoparentales dirigées par la mère a diminué de façon spectaculaire pour passer de 43,2 % en 2008 à 35,2 % en 2009.

Prestation ontarienne pour enfants

La Prestation ontarienne pour enfants est une prestation financière non imposable qui aide les familles à faible revenu à subvenir aux besoins de leurs enfants. En 2011-2012, près de 530 000 familles à faible revenu de plus d'un million d'enfants ont reçu jusqu'à 1 100 \$ par enfant. Pour être admissible à la prestation, il faut produire une déclaration annuelle de revenus et inscrire son enfant à la Prestation fiscale canadienne pour enfants.

De plus, au moyen de sa Subvention équivalant à la Prestation ontarienne pour enfants, le ministère a versé une aide financière aux enfants et aux jeunes pris en charge par les sociétés d'aide à l'enfance. Ce financement a contribué à ce que tous ces enfants et ces jeunes puissent bénéficier de programmes de tutorat, d'acquisition de compétences et d'activités récréatives. Par ailleurs, les enfants plus âgés ont participé à un programme d'épargne qui les aidera à se préparer à la vie autonome en tant qu'adultes. Ces jeunes pourront toucher leurs économies une fois qu'ils ne seront plus sous garde.

Santé mentale des enfants et des jeunes

Les services de santé mentale aux enfants et aux jeunes sont offerts par plus de 260 organismes de santé mentale, 17 programmes de consultations externes en milieu hospitalier et deux établissements de santé mentale exploités directement par le ministère. Des services de soutien clinique sur place sont également offerts dans six centres de garde/détention en milieu fermé.

En juin 2011, le ministère et ses partenaires – le ministère de l'Éducation, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée et le ministère de la Formation et des Collèges et Universités – ont lancé conjointement la Stratégie ontarienne globale de santé mentale et de lutte contre les dépendances, dont les trois premières années sont consacrées aux enfants et aux jeunes. Cette initiative améliorera les services offerts aux enfants et aux jeunes, à mettre en place un réseau mieux intégré et plus efficace, ainsi qu'à favoriser le renforcement des capacités et du degré d'information du système d'éducation, ce qui aidera les élèves et leur famille. On prévoit que plus de 50 000 enfants ontariens et leur famille pourront accéder plus rapidement et facilement à des services de santé mentale correspondant à leurs besoins.

Les nouvelles mesures de soutien et les nouveaux services ontariens mettent l'accent sur les trois domaines prioritaires suivants :

- accès plus rapide à des services de haute qualité pour que les enfants aux prises avec des problèmes de santé mentale puissent bénéficier de la bonne catégorie de services, au bon moment, lorsqu'ils en ont besoin. En 2011-2012, plus de 400 travailleurs et travailleuses en santé mentale ont commencé à offrir un soutien à plus de 20 000 enfants dans les collectivités, les écoles et les tribunaux pour la jeunesse;

Rapport annuel 2011-2012

- dépistage plus précoce des enfants aux prises avec des problèmes de santé mentale pour arriver à leur offrir plus tôt l'aide dont ils ont besoin de manière à ce qu'ils puissent demeurer dans le système d'éducation, obtenir un diplôme d'études et vivre une vie enrichissante et productive;
- davantage de services et mesures de soutien pour répondre aux besoins uniques des enfants vulnérables, des enfants et des jeunes autochtones, ainsi que des enfants des collectivités éloignées.

Les investissements effectués dans le cadre de la Stratégie ontarienne globale de santé mentale et de lutte contre les dépendances ont permis d'offrir un soutien immédiat sur le terrain et de préparer le chemin menant à l'élaboration d'un plan visant le réaménagement à long terme du réseau de services de santé mentale aux enfants et aux jeunes. Parmi les initiatives mises en place en 2011-2012, on retrouve :

- financement ciblé alloué à des organismes communautaires en santé mentale pour enfants et jeunes afin d'effectuer l'embauche de nouveaux travailleurs communautaires, et de travailleurs de soutien aux élèves à l'école;
- financement accordé pour l'embauche d'un complément de travailleuses et de travailleurs pour les tribunaux de la santé mentale des jeunes;
- élargissement de l'initiative Partenaires pour la santé mentale des enfants et des jeunes à sept collectivités – Hamilton, Frontenac, Lennox-Addington, Peel, Lambton, Ottawa, Simcoe;
- financement accordé pour l'embauche de 144 infirmières et infirmiers spécialisés en santé mentale et en lutte contre les dépendances pour prêter assistance aux élèves dans les écoles;
- ressources allouées pour l'élaboration d'un modèle de prestation de services de soutien familial destiné à aider les familles à avoir accès au système de services du secteur de la santé mentale des enfants et des jeunes;
- financement accordé pour la mise en œuvre du programme d'une équipe d'appui pour la santé mentale dans les écoles ainsi que pour le recrutement de responsables de la santé mentale dans 15 conseils scolaires;
- élargissement des services pour les troubles de l'alimentation et financement pour l'embauche de 15 infirmières praticiennes et infirmiers praticiens afin de répondre aux besoins des enfants nécessitant une expertise spécialisée.

Les enfants et les jeunes autochtones dans les collectivités urbaines et dans les collectivités hors réserve de l'Ontario ont continué de profiter des programmes qui aident les enfants à avoir confiance en eux-mêmes et à faire des choix sains. Le programme pour enfants autochtones en milieu urbain Akwe:go pour aider les enfants de 7 à 12 ans, et celui de Wasa-Nabin qui vise les enfants de 13 à 18 ans en sont deux exemples.

Le programme de développement des jeunes et de prévention du suicide chez les jeunes de Nishnawbe-Aski Nation (Nishnawbe-Aski Nation [NAN] Youth Resiliency Program) a continué à offrir des activités communautaires en santé mentale et en renforcement des capacités. Il s'agit d'activités culturellement adaptées aux enfants et aux jeunes de 9 à 16 ans de 10 Premières Nations représentées par NAN. Le programme se divise en deux parties : Girl Power, destiné aux filles, et Wolf Spirit, destiné aux garçons.

Le Centre d'excellence de l'Ontario en santé mentale des enfants et des adolescents a continué d'améliorer la qualité et l'efficacité des services en faisant la promotion de pratiques fondées sur les résultats auprès des fournisseurs de services de première ligne et en assurant le transfert de connaissances.

Rapport annuel 2011-2012

Le Programme ontarien de télépsychiatrie pour les enfants et les jeunes a continué d'offrir des consultations cliniques (évaluations psychiatriques et recommandations de traitement) par vidéoconférence à un éventail de centres de santé mentale pour les enfants et les jeunes, de même qu'aux enfants et aux jeunes vivant dans une collectivité rurale éloignée où les services offerts par la province sont insuffisants.

Le ministère a commencé le processus de deux ans pour la fermeture du Centre régional Thistletown d'Etobicoke et le transfert des programmes et services du Centre vers des organismes de santé mentale de la collectivité. Après la fermeture du Centre prévue pour mars 2014, les jeunes, les résidents et les familles auront accès aux services par l'entremise d'organismes communautaires.

Services de justice pour la jeunesse

Le ministère a réussi à réorganiser les programmes et services de justice pour la jeunesse de manière à créer un système apte à réduire le taux de récidive, à contribuer à la sécurité communautaire et à prévenir la criminalité chez les jeunes. Pour ce faire, on offre des programmes de réhabilitation, on fait en sorte que les jeunes répondent de leurs actes et on crée des possibilités pour les jeunes à risque. En aidant les jeunes à faire de meilleurs choix et en diminuant les risques de récidive, le ministère rend les communautés plus sécuritaires et favorise la réussite chez les jeunes.

En 2011-2012, le ministère a continué d'offrir des programmes communautaires et de garde en milieu fermé fondés sur les résultats, que ce soit en matière de déjudiciarisation ou de réinsertion sociale des jeunes après détention. Le nombre de jeunes incarcérés est en baisse. La plupart des jeunes en conflit avec la loi bénéficient de services ou de supervision dans la communauté, qu'il soit question de déjudiciarisation, de réhabilitation, de probation ou d'aide en matière de santé mentale. De plus, on offre aux jeunes placés sous garde ou en établissement de détention des programmes qui les aident à acquérir les compétences nécessaires à leur réussite dans la communauté. Ces programmes couvrent l'acquisition de compétences, la préparation à la vie et la gestion de la colère, et ils comprennent des services de consultation en toxicomanie.

Le ministère a poursuivi la consolidation de son système de services de justice pour la jeunesse par le développement d'une programmation liée à la garde et à la détention fondée sur des données probantes. Cette programmation utilise une approche de gestion de cas de probation axée sur les forces, et elle améliore la capacité à rendre compte des résultats de ces services pour les jeunes.

Rapport annuel 2011-2012

En mars 2012, le ministère a annoncé la fermeture du Centre de jeunes Bluewater près de Goderich. Il s'agit d'un centre de détention en milieu fermé pour les jeunes directement administré par le ministère qui fonctionnait depuis un certain temps à moins de 42 % de sa capacité. Sa fermeture permettra au système de fonctionner plus efficacement. Les jeunes de Bluewater touchés par cette mesure ont été transférés dans d'autres établissements de placement sous garde en milieu fermé situés aussi près que possible de leur famille. Le ministère a également réduit le nombre de places du Centre de jeunes Brookside de Cobourg et du Centre de jeunes Cecil Facer de Sudbury. Ces deux centres fonctionnaient à moins de 60 % de leur capacité.

Stratégie Perspectives Jeunesse

La Stratégie Perspectives Jeunesse de l'Ontario, qui s'inscrit dans la Stratégie ontarienne de réduction de la pauvreté, aide les jeunes à risque de 15 à 18 ans à réussir et à atteindre leur plein potentiel. La Stratégie comprend le Programme d'emplois d'été pour les jeunes, l'initiative Expérience de travail dans les services policiers pour les jeunes et le Programme des intervenants auprès des jeunes.

En 2011-2012, plus de 4 400 jeunes de 19 collectivités ont acquis de précieuses compétences et expériences de travail dans le cadre du Programme d'emplois d'été pour les jeunes. Plus de 380 jeunes ont pu tirer parti d'un emploi d'été auprès des services de police dans le cadre de l'initiative Expérience de travail dans les services policiers pour les jeunes. À travers la province, 62 intervenants auprès des jeunes ont collaboré avec les organismes communautaires pour lier les jeunes difficiles à rejoindre aux services et mesures de soutien dont ils ont besoin.

EspaceJeunesse.ca, un site Web du ministère qui s'adresse aux jeunes, a continué de fournir des renseignements sur ces programmes et d'autres ressources à l'intention des jeunes de l'Ontario.

Outil d'information sur les jeunes

En 2011-2012, le ministère a terminé la consultation qu'il a menée auprès des jeunes, des chercheurs et des jeunes experts dans le but d'aider à créer une ressource fondée sur des données probantes pour le développement des jeunes. Au cours des mois de mai et de juin 2011, plus de 600 jeunes Ontariens ont participé à des discussions portant sur les façons d'aider les jeunes à veiller à leur sain développement. Ces discussions se sont notamment déroulées en partenariat avec le conseil des jeunes des Premières Nations de l'Ontario.

Cette ressource aidera tous ceux qui aident les jeunes au quotidien – dont le gouvernement, les fournisseurs de services, les leaders communautaires, les décideurs et les parents – à mieux comprendre ce dont les jeunes ont besoin pour réaliser leur plein potentiel, et ce, à chaque étape de leur développement.

Services en établissement

Les enfants et les jeunes sont dirigés vers des soins en établissement par une ordonnance d'un tribunal ou par suite d'une infraction. D'autres enfants peuvent avoir besoin de soins en établissement en raison de problèmes physiques et intellectuels, d'un état de santé fragile, de difficultés de comportement, de troubles psychiatriques ou d'abus d'alcool ou de drogues.

Rapport annuel 2011-2012

Les soins en établissement sont offerts par l'intermédiaire de foyers de groupe, de familles d'accueil ou d'établissements de garde/détention en milieu ouvert. En 2011-2012, le ministère a financé plus de 4 100 lits dans 533 foyers de groupe, environ 12 000 lits dans plus de 8 000 familles d'accueil et 1 147 lits dans des établissements agréés offrant des services de justice pour la jeunesse.

Les fournisseurs de services agréés en milieu résidentiel ont amorcé la mise en place de politiques destinées à accroître la qualité et la sécurité des établissements agréés pour les enfants et les jeunes qui prennent des médicaments psychotropes ou autres médicaments.

En 2011-2012, les bureaux régionaux du ministère ont collaboré avec leurs partenaires communautaires pour élaborer des protocoles de planification de la transition. Ces protocoles permettront d'officialiser les responsabilités liées à la planification de transition au sein des partenaires communautaires. Les protocoles respectent l'élaboration du Cadre provincial de planification de la transition pour les jeunes ayant une déficience intellectuelle, un outil de planification qui aide les jeunes ayant une déficience intellectuelle à se préparer à leur transition à l'âge adulte.

Services et soutien aux enfants et aux jeunes autochtones

Le ministère a poursuivi ses efforts en vue de satisfaire aux besoins particuliers des jeunes autochtones de l'Ontario vivant dans les réserves ou à l'extérieur de celles-ci en 2011-2012. Il a continué de financer le programme « Bébé en santé, enfant en santé » à l'intention des Autochtones, le Programme de lutte contre les troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale chez les Autochtones, le Programme de nutrition des enfants autochtones, les programmes Akwe :go et Wasa-Nabin, qui s'adressent aux jeunes autochtones en milieu urbain, ainsi que des programmes communautaires destinés aux jeunes autochtones en conflit avec la loi.

En avril 2011, la Première nation de Fort William, près de Thunder Bay, a été l'hôte d'un sommet animé par le ministre Broten et John Beaucage, ancien chef du Grand conseil de la Nation anishinabek et conseiller en affaires autochtones auprès de la ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse. Le sommet a permis de rassembler les chefs autochtones de la province pour discuter du bien-être de l'enfance et des façons de mieux soutenir les enfants et les jeunes autochtones ainsi que leur famille.

M. Beaucage a également orienté les discussions entre les chefs autochtones et des fournisseurs de services de première ligne sur le bien-être des enfants. Il a aussi conseillé la ministre en matière de politiques liées au bien-être des enfants autochtones, et il a soumis son rapport à la ministre en juillet 2011. Le ministère examine en ce moment ce rapport qui contient des recommandations portant sur l'amélioration de la prestation des services de bien-être à l'enfance dont bénéficient les enfants et les jeunes autochtones.

En août 2011, la Commission de promotion de la viabilité des services de bien-être de l'enfance a présenté un document de discussion intitulé *Système de services de bien-être de l'enfance autochtone en Ontario – Document de discussion* en demandant aux intervenants de soumettre leurs commentaires. On s'attend à ce que la Commission présente publiquement ses recommandations au printemps 2012.

Rapport annuel 2011-2012

Le ministère a également poursuivi sa collaboration avec plusieurs fournisseurs de services travaillant auprès des Autochtones qui souhaitent être approuvés en tant que sociétés d'aide à l'enfance se consacrant aux enfants autochtones. Le Conseil des Mohawks d'Akwesasne – département des services sociaux et communautaires – a été accepté à titre de société d'aide à l'enfance, sous conditions, à compter de septembre 2011.

Services spécialisés

Services de traitement et de réadaptation pour enfants

Les centres de traitement pour enfants fournissent des services de réadaptation aux enfants et aux jeunes de 19 ans et moins ayant un handicap physique ou une déficience intellectuelle, une maladie chronique ou des troubles de la communication. Ils offrent un éventail de services fondamentaux de réadaptation, y compris la physiothérapie, l'ergothérapie et l'orthophonie. Une variété d'autres services et cliniques peuvent exister, selon les besoins et les fournisseurs de services présents dans chaque collectivité. Il peut s'agir de services liés aux troubles du spectre autistique, de services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire et de programmes de relèvement ou de développement.

Parmi les 21 centres de traitement pour enfants de l'Ontario, 20 sont financés par le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse. Comme il fournit des services aux personnes hospitalisées, l'Hôpital de réadaptation pour enfants Holland Bloorview, est financé par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée. En 2010-2011, plus de 63 000 enfants et jeunes ayant des besoins particuliers ont bénéficié des services des centres de traitement pour enfants.

En 2011-2012, le ministère a poursuivi le financement des services de relèvement pour les familles qui ont des enfants dont la santé est fragile ou dépend de moyens technologiques, ou encore qui ont des besoins particuliers multiples. Les services sont offerts à domicile ou à l'extérieur, dans un foyer de groupe, par exemple.

Services et soutien aux enfants et aux jeunes atteints de troubles du spectre autistique (TSA)

En 2011-2012, le ministère a élargi les mesures de soutien pour aider les enfants aux prises avec des troubles du spectre autistique ainsi que leurs parents.

Environ 8 000 enfants et jeunes bénéficieront annuellement d'une gamme de nouveaux services d'analyse comportementale appliquée (ACA) qu'on a mis à leur disposition. Ces services et mesures de soutien aident les jeunes aux prises avec des troubles du spectre autistique à acquérir des aptitudes à la communication, des compétences sociales, des techniques de gestion du comportement et des aptitudes à la vie quotidienne. Ils aident également à mieux apprendre à l'école et à augmenter le niveau d'autonomie.

Rapport annuel 2011-2012

De plus, le ministère offre maintenant plus de formation et de ressources aux parents afin qu'ils puissent adopter des stratégies dans le cadre de leurs activités quotidiennes à la maison et aider leurs enfants à améliorer les aptitudes acquises à l'école ou au sein d'un programme offert par un fournisseur de services aux personnes autistes. Ces mesures aident les parents à répondre aux besoins de leurs enfants, tout en réduisant le stress vécu dans la famille. Le ministère met également à la disposition des parents un plus grand nombre de documents et de renseignements concernant la gamme complète de services et de ressources offerts aux enfants et aux jeunes atteints de TSA.

Les parents souhaitent être au courant des progrès de leurs enfants atteints de TSA et veulent s'assurer que ceux-ci obtiennent le traitement et les services qui répondent le mieux à leurs besoins. En 2011-2012, le ministère a poursuivi la planification de la mise sur pied d'un Comité d'experts cliniciens en matière de TSA pour conseiller le gouvernement sur les interventions jugées efficaces, les résultats des nouvelles recherches et les pratiques cliniques optimales. Ce comité favorisera la transparence dans la prise de décisions cliniques et permettra de s'assurer que les enfants atteints de TSA obtiennent une aide adaptée au moment opportun.

Afin de favoriser une plus grande transparence, le ministère a continué de travailler à la mise en place un processus d'évaluation indépendante. Une fois le processus complètement mis en place, si des parents sont insatisfaits d'une décision touchant l'admissibilité de leur enfant à des services d'intervention comportementale intensive ou l'annulation de ces services, ils pourront formuler une demande d'examen indépendant. Grâce à cette mesure, ils pourront s'assurer que les décisions prises par rapport à leur enfant sont justes et objectives.

Le programme Potentiel (anciennement connu sous le nom Réalisons le potentiel de la communauté) a été élargi de manière à fournir des services aux parents d'enfants et de jeunes ontariens atteints de TSA. Ce programme aide à réduire le stress que vivent les familles en offrant des mesures de soutien comme des occasions de réseautage entre parents, de la formation et l'accès à des experts et des ressources spécialisées dans le domaine des TSA.

Le ministère a poursuivi le financement afin que les enfants et les jeunes atteints d'autisme puissent participer à des camps d'été et à des programmes durant le congé du mois de mars. Il s'agit pour eux d'occasions de se faire de nouveaux amis, d'acquérir des habiletés et de participer à des activités divertissantes comme la natation, l'art, l'artisanat, les quilles, le patinage et la musique. De plus, en 2011-2012, le ministère a continué de financer des services de relève pour les familles qui s'occupent d'un enfant atteint d'autisme.

Le ministère a poursuivi sa collaboration avec le ministère de l'Éducation en vue de mettre en place le programme Connexions pour les élèves, qui prévoit la mise sur pied d'équipes de transition dans les 72 conseils scolaires de la province en vue d'aider les enfants qui sortent du Programme d'intervention en autisme à entrer ou à retourner dans le système d'écoles publiques.

Rapport annuel 2011-2012

Investissement en immobilisations dans les établissements de services sociaux

L'investissement dans l'infrastructure est primordial si on veut aider les Ontariennes et les Ontariens vulnérables et bâtir des collectivités fortes.

En 2011-2012, le ministère a investi plus de 13 millions de dollars pour aider les organismes qui font la prestation des services du ministère à mieux servir les enfants, les jeunes et leur famille. Il s'agit notamment de projets d'agrandissement et de rénovation dans les régions suivantes : Windsor, Halton-Peel, Hamilton et Toronto-Est.

Rapport annuel 2011-2012

	Dépenses ministérielles provisoires (M\$) 2011-2012
Fonctionnement	4 077
Immobilisations	14
Redressement de consolidation du secteur parapublic	(97)
Effectifs (en date du 31 mars 2012)	2 543 équivalents temps plein